



## ACHAT D UN APPARTEMENT

Par **ericscob**, le **04/06/2019** à **18:00**

NOUS VENONS DE FAIRE L ACQUISITION D UN STUDIO A LA CIOTAT VIA L AGENCE IMMOBILIERE DE xxxxxx. LORS DE L ENTREE DANS LES MURS NOUS APERCEVONS QUE LE CUMULUS EST ENTARTRE(PAS D EAU CHAUDE) ET EST A REMPLACER PUIS QUE 5 PRISES DE COURANT SUR 10 NE FONCTIONNENT PAS.NOUS N AVONS JAMAIS ETE INFORME PAR L AGENCE DE CES DEFAUTS ET LE VENDEUR NIE CES DERNIERS.LA VISITE S EST FAITE RAPIDEMENT SANS EAU NI ELECTRICITE.JE N AI PAS EU LE DROIT DE DISCUTER LE PRIX CAR JE VOULAIS FAIRE REMETTRE AU NORME L APPARTEMENT ELECTRIQUE IL MANQUAIT UN DIFFERENTIEL SUR LE TABLEAU.C ETAIT NON NEGOCIABLE.L APARTEMENT C EST ACHETE AU PRIX DU MARCHE FINALEMENT.

AVONS NOUS UN DROIT DE RECOURS OU COMME LE DIT L AGENT NOUS POURRIONS NE PAS ACHETER SI NOUS LE VOULIONS?

JE NE SUIS PAS DU GENRE A ME PLAINDRE ET QUOI QU IL ARRIVE J EFFECTUERA LES TRAVAUX J AIJUSTE BESOIN DE VOS CONSEILS CAR CELA ME SEMBLE GROS POUR MOINS ME SENTIR SEUL FACE A CELA:):

MR ERIC BOSC

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...**

**Merci pour votre attention.**

Par **Visiteur**, le **04/06/2019** à **19:22**

BONJOUR

Non seulement les formules de politesse sont requises, mais écrire en majuscule est synonyme de crier, ce qui est proscrit sur ce site..

Si rien dans le compromis ou l'acte d'achat n'ouvre la porte à une négociation ou un

dédommagement, vous n'avez pas de recours car vous avez acheté "en l'état".

Seul votre vendeur peut vous aider en prenant aimablement en charge une partie des frais.